



Délibération n° 25-09 du 11 Juin 2025

Procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2025

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;

VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2006 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;

VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 10h07.

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de votants : 23

Le conseil d'administration du CROUS Bretagne approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2025.

NOMBRE DE VOIX: 23

POUR : 22CONTRE :

- ABSTENTION: 1

NE SE PRONONCE PAS :

Fait à Rennes, le 11 juin 2025

La Rectrice de l'Académie de Rennes et de la Région Académique de Bretagne Hélène INSEL